

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
NO DIVISION : 18-TERREBONNE
NO COUR : 700-11-011986-108
NO DOSSIER : 41-342447

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE :

GROUPE BENOIT INC.
Personne morale ayant son siège social au
3155, boulevard des Entreprises
Terrebonne, province de Québec J6X 4J9
Débitrice

et

RSM RICHTER INC.
Séquestre

RAPPORT DÉFINITIF DU SÉQUESTRE ET ÉTAT DE COMPTE
(Paragraphe 246(3) et règle 127 de *la Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

Le Séquestre donne avis et déclare que :

1. Le 16 novembre 2009, le soussigné, RSM Richter Inc., a émis un Avis et déclaration du Séquestre en vertu des paragraphes 245 (1) et 246 (1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
2. Tous les biens ont été réalisés, à l'exception d'un compte recevable de 71 000 \$ qui est transféré à l'actif de faillite, le créancier garanti a été remboursé intégralement et le solde des sommes réalisées sera remis à l'actif de la faillite de Groupe Benoit Inc.
3. L'état définitif des recettes et débours du Séquestre en date du 2 février 2012 est joint à la présente.

Daté à Montréal, ce 2^e jour de février 2012.

RSM Richter Inc.
Séquestre



Par : Paul Lafrenière, CA, CIRP

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE TERREBONNE
 NO DIVISION : 18-TERREBONNE
 NO COUR : 760-11-011986-108
 NO DOSSIER : 41-342447

COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE CIVILE)

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DES BIENS DE GROUPE BENOIT INC. (ci-après la « Débitrice »),
 personne morale légalement constituée et dûment incorporée ayant son siège sociale et son principale établissement commercial au
 3155, Boul des Entreprises, Terrebonne, province de Québec, J6X 4J9

ÉTAT DES RECETTES ET DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE
DU 24 MARS 2010 AU 30 JANVIER 2012

RECETTES

1. Perception des comptes à recevoir	1 572 448 \$	
2. Vente des éléments d'actif	1 144 674	
3. Vente de stocks	68 412	
4. Taxes		
a) TPS perçues	63 046	
b) TVQ perçues	99 298	
c) Remboursements de TPS	111 727	
d) Remboursements de TVQ	131 012	
5. Revenus divers	41 329	
RECETTES TOTALES		3 231 946 \$

DÉBOURS

6. Frais d'opération		
a) Salaires	52 000	
a) Assurances	19 576	
a) Frais professionnels pré-séquestre	76 412	
b) Autres frais (Sel, essence, entretien et autres)	289 423	437 411
7. Débours du séquestre		
a) Assurances	2 880	
a) Frais de réalisation d'actifs	19 173	
b) Autres frais	4 705	26 758
8. Honoraires professionnels		
a) Séquestre	540 007	
b) Frais légaux & autres	137 855	677 863
9. Taxes		
a) CTI	52 199	
b) RTI	84 380	
c) Remises de TPS	37 772	
d) Remises de TVQ	59 490	233 842
DÉBOURS TOTAUX AVANT PAIEMENT DES CRÉANCES GARANTIES		1 375 874

10. Réclamations de biens en vertu de l'article 67 (3) de la LFI		
a) Receveur Général du Canada	42 396	
b) Ministère du Revenu du Québec	189 236	231 631
11. Remise créances salariales garantie selon 81.3 LFI	17 517	
12. Remises au créancier garanti (BMO Banque de Montréal)	1 137 383	
13. Remises au créancier garanti (Alter Moneta)	420 407 \$	1 575 307
DÉBOURS TOTAUX		3 182 812
14. SURPLUS/(DÉFICIT) DISPONIBLE		49 134 \$

Montréal, 2 février 2012

Date


 Paul Larrenière, CA, CIRP